



Communiqué de presse

de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
du 9 novembre 2015

L'Opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe

La Loutre d'Europe est une espèce emblématique de nos cours d'eau qui a failli disparaître en raison de la chasse, du piégeage et de la dégradation de son habitat. Aujourd'hui protégée, elle revient peu à peu mais la route est longue et semée d'embûches !

L'Opération Havre de Paix pour la Loutre est une action de conservation participative. Elle permet à des propriétaires d'agir concrètement pour la protection de la Loutre en créant chez eux un espace privilégié pour cette espèce et s'ils le souhaitent, en communiquant sur leur engagement grâce à un affichage qui permettra d'informer voisins, amis et passants.

Un Havre de Paix est un site géré de façon à favoriser la présence de la Loutre et la bonne santé du milieu aquatique : pas de pesticides, les berges sont préservées, le dérangement limité, des abris potentiels pour les loutres sont conservés ou créés, des frayères dans les cours d'eau ou des mares peuvent être aménagées pour favoriser la présence de poissons, grenouilles et crapauds. Les loutres peuvent y trouver le gîte et le couvert !

L'opération existe déjà depuis une trentaine d'années. En effet, dans les années 80, le Groupe Loutre de la SFEPM, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, a commencé à travailler à la création de « Havres de Paix » pour la Loutre, inspirés des « Otter Havens » britanniques. La section Bretagne de ce groupe, devenue ensuite Groupe Mammalogique Breton (GMB) s'est particulièrement engagée dans cette démarche et l'a développé pour en faire un outil à la fois de conservation et de sensibilisation. La Bretagne compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine de Havres de Paix.

Cette opération prend maintenant une nouvelle dimension et s'étend aux autres régions où la Loutre est présente, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe, un outil mis en place par le Ministère en charge de l'Ecologie et animé par la SFEPM au niveau national. Le projet est soutenu par la Fondation Nature et Découvertes.

Tout propriétaire, privé ou public, de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, quelle que soit sa taille, y compris en milieu urbain et même si la présence de la Loutre n'est pas avérée, peut créer chez lui un Havre de Paix. Pour cela, il signe une convention, de durée illimitée, avec la SFEPM, pilote national du projet, et les associations locales partenaires de l'opération. Ce document liste les engagements de chacun, ainsi que les activités conseillées, réglementées, déconseillées ou à exclure. Les associations apportent informations et conseils. Un petit guide et des autocollants sont remis au propriétaire, celui-ci peut également se procurer un panneau « Havre de Paix ».

Pour davantage d'informations et pour connaître les associations relais près de chez vous, rendez-vous sur <http://www.sfepm.org/HavresPaixloutre.htm>

Contact : Rachel Kuhn – loutre@sfepm.org – 02 48 70 40 03